SOUS-PRÉFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 65

Le Vendredi 1er avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/10/2022

Etudes opérationnelles de conception des travaux de réaménagement dans les zones urbaines

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation et de déséquilibres hydromorphologiques des cours d'eau dans les zones urbaines Bernwiller, Diefmatten, Traubach-le-Haut, Traubach-le-Bas, Courtavon et Oberlarg,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80% pour les études et les travaux, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC),

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- D'inscrire la somme de 184 050 € au budget 2022 à l'article 2031 opération 23 pour la réalisation d'études opérationnelles de conception des travaux de réaménagement dans les zones urbaines
- De répartir le programme d'étude de 2022 à 2024 dans le cadre du CTEC

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12/04/2022

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 11 avril 2022

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.